

1 Conseil communal

Législature

2016-2021

Du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI

Présidente jusqu'au 30 juin 2021

Mme Anne LEUENBERGER

Secrétaire jusqu'au 30 juin 2021

Mme Gaëlle VON BERGEN

Secrétaire adjointe

Mme Laure FAVRE

Secrétaire adjointe dès le 1^{er} mai 2021

Mme Véronique FIVAZ SCHLUP

Huissière

M. Jean-Claude MONNEY

Huissier

Composition du Bureau

Au 01.01.2021 (Lég. 2016-2021)

Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI (PS)

Présidente

Mme Judith NOTTER (Verts)

1^{er} vice-présidente

M. Roland VILLARD (UDC)

2^e vice-président

M. Roger GYGAX (UDC)

Scrutateur

M. Anthony REYMOND (PS)

Scrutateur

Mme Malory FAGONE (Verts)

scrutatrice suppléante

M. Ramesh VASWANI (PLR-CD)

Scrutateur suppléant

Législature

2021-2026

Du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021

Mme Judith NOTTER

Présidente dès le 1^{er} juillet 2021

Mme Gaëlle VON BERGEN

Secrétaire

Mme Laure FAVRE

Secrétaire adjointe

Mme Sonia BLANCO

Secrétaire adjointe du 1^{er} juillet 2021
au 30 septembre 2021

Mme Valérie BORGOGNON

Secrétaire adjointe
dès le 1^{er} novembre 2021

Mme Véronique FIVAZ SCHLUP

Huissière

M. Jean-Claude MONNEY

Huissier

Au 01.07.2021 (Lég. 2021-2026)

Mme Judith NOTTER (V&S)

Présidente

M. Roland VILLARD (UDC)

1^{er} vice-président

Mme Aurélie-Maude HOFER (PS)

2^e vice-présidente

Mme Malory FAGONE (V&S)

Scrutatrice

Mme Stefania BEUTLER GABERELL (PVL)

Scrutatrice

Mme Claire-Lise MAJOLA (PLR)

Scrutatrice suppléante

M. Ervin SHEU (PS)

Scrutateur suppléant

Composition du Conseil communal

Répartition des sièges	Dès 01.01.2021	Dès 01.07.2021
Parti Libéral-Radical et Centre Droite (PLR-CD)	40	--
Parti Libéral-Radical (PLR)		26
Parti Socialiste (PS)	30	26
Union Démocratique du Centre (UDC)	15	11
Les Verts (Verts)	15	--
Vert-e-s et solidaires (V&S)	--	27
Vert'libéraux	--	10
	100	100

Membres du Conseil communal au 01.01.2021

Parti Libéral-Radical et Centre Droite (PLR-CD)

ALFONZO Giuseppe	GILLIÉRON Johann	PAVID Philippe
ARMADA François	GONIN Denis	PEREGRINA Catherine
BERNHARD Maximilien	GRANDJEAN David	PIDOUX Thierry
BETTEX Joëlle	GRUET Philippe	POMILIO LEUTHOLD Sébastien
CHAPUIS Jean-David	GUIGNARD Philippe	RIEDO Pierre-Jean
COCHAND Daniel	INDULSI Nunzio	ROQUIER Laurent
DI LUCA CARDILLO Antonio	JAQUIER Claude-Anne	ROULET-GRIN Pierrette
DYENS Jean-Claude	JAQUIER Olivier	SIMON-VERMOT Olivier
FORESTIER Didier	LEUTHOLD Estelle	VASWANI Ramesh
GABELLA Laurent	LEVAILLANT Jacques	VUITHIER Laurent
GILLARDIN GRAF Anne	LOPERETTI Christophe	WEILER Christian
GILLET François	MEYSTRE Pierre-Henri	WIND Bart
GILLIARD Laurent	NICODET Marc	ZARETTI Gianfranco
GILLIÉRON Anne-Louise	NOBS Sébastien	

Union Démocratique du Centre (UDC)

BURDET Christophe	GAFNER Pascal	RAMCHURN Ruben
DI MARCO Nicola	GUTIERREZ Nathalie	RANDIN Bahija
DJORDJEVIC Goran	GYGAX Roger	TRAJCHEVSKI Branislav
DUBEY Michel	LOUP Tatiana	VILLARD Raluca
DURUSSEL Nicolas	MIRANDA Antonio	VILLARD Roland

Les Vert·e·s

BALET Khéna HUNKELER Pierre PITTET Sylvain
DI PRINZIO Olivier JEANNERET Lucie ROMANENS Léa
EHRWEIN NIHAN Céline LOOS Martin SEGHROUCHNI Younes
FAGONE Malory MICHAUD Florent SPICHIGER Fanny
GUILLARD Benoist NOTTER Judith VENIZELOS Vassilis

Parti socialiste (PS)

BALET Stéphane GENTON Gaspard REYMOND Anthony
BANDERET Mireille HAJDARI Nuri RIBEAUD EDDAHBI Natacha
BURDET Daniel HOFER Aurélie-Maude SCHOLDER Mireille
CAND Jean-François JEYARATNAM Jeyashankar SHEU Ervin
DALL'AGLIO Gildo MAIBACH Olivier SHEU Lorena
DIBRANI Mergim MATHYS Mireille VUAGNIAUX Thiéry
DRUEY Joëlle MILLIOUD Marceline WICKI Julien
DUVOISIN Valérie PALANY Kassim
FISCHER Pascale PANASCI Françoise
GABERELL Thierry PARDO Marisa
GANDER Anne PINTO Maketa Avelino

Membres du Conseil communal au 01.07.2021

Parti Libéral-Radical (PLR)

ALFONZO Giuseppe GILLIÉRON Anne-Louise MAJOLA Claire-Lise
ARMADA François GILLIÉRON Johann NICODET Marc
BERNHARD Maximilien GONIN Denis NOBS Sébastien
BILLAUD Lionel GRANDJEAN David PAHUD Anne-Laure
CAPT Gloria GRUET Philippe PAVID Philippe
CARRARD Apolline INDULSI Nunzio ROQUIER Laurent
CHAPUIS Jean-David JAQUIER Claude-Anne SIMON-VERMOT Olivier
DI FIORE Rosario JAQUIER Olivier VUITHIER Laurent
GABELLA Laurent LEVAILLANT Jacques

Verts'libéraux

BEUTLER GABERELL Stefania GILLARDIN GRAF Anne RAMIREZ Juan
DALL'AGLIO Gildo MEYSTRE Pierre-Henri WIND Bart
DE RAEMY Basile MICHOUD Pierre-André
GABERELL Thierry PLAGELLAT Cécile

Les Vert·e·s et solidaires (V&S)

CHEVALLEY Ella-Mona JEANNERET Lucie ROKITOWSKA Anita
EHRBAR Josie LOOS Martin ROMANENS Léa
EHRBAR Maude LOVEY Max ROULET Anne
EHRWEIN Céline MARENDAZ Mathilde RYTZ Nadia
FAGONE Malory MAYOR Sophie RYTZ Rachel
GAILLARD Loann NOTTER Judith SEGHROUCHNI Younes
GALLARDO Maria OUTEMZABET Layla SPICHIGER Fanny
GENTON Margaux PEREIRA Joshua VALCESCHINI Patricia
GENTON Paul Camille PILLOUD Vadim VENIZELOS Vassilis

Union Démocratique du Centre

BURDET Christophe RANDIN Bahija Mutations :
CUETO Fabio ROCHAT Erwan 02.09.2021 :
DURUSSEL Nicolas ROGANTE Alfredo DELAY Kevin remplace
GAFNER Pascal VILLARD Raluca ROCHAT Erwan
GUTIERREZ Nathalie VILLARD Roland

Parti socialiste (PS)

BALET Stéphane HOFER Aurélie-Maude RICHARD-DETREY
BANDERET Mireille KAROUI Ramzi Claire-Lise
BURDET Daniel MAIBACH Olivier SCHOLDER Mireille
CAND Jean-François MATHYS Mireille SHEU Ervin
DIBRANI Mergim MILLIOUD Marceline SHEU Lorena
DRUEY Joëlle MÜLLER Philipp VUAGNIAUX Thiéry
FISCHER Pascale PARDO Marisa WICKI Julien
FISCHER Xavier REYMOND Anthony WIDMER Garance
GASPARINI-KONAN Sally RIBEAUD EDDAHBI
GENTON Gaspard Natacha

07.10.2021 : RYCHNER David remplace MATHYS Mireille

Commissions de surveillance et thématiques au 01.01.2021

→ Commission de gestion
Présidence : SPICHIGER Fanny

Membres :

BETTEX Joëlle (PLR-CD)
 COCHAND Daniel (PLR-CD)
 GYGAX Roger (UDC)
 HOFER Aurélie-Maude (PS)
 MAIBACH Olivier (PS)
 SPICHIGER Fanny (Verts)
 VASWANI Ramesh (PLR-CD)

Membres suppléants :

FISCHER Pascale (PS)
 GUILLARD Benoist (Verts)
 NOBS Sébastien (PLR-CD)
 RAMCHURN Ruben (UDC)

→ Commission des finances
Présidence : JAQUIER Olivier

Membres :

DYENS Jean-Claude (PLR-CD)
 HUNKELER Pierre (Verts)
 JAQUIER Olivier (PLR-CD)
 PARDO Marisa (PS)
 ROQUIER Laurent (PLR-CD)
 SHEU Ervin (PS)
 VILLARD Roland (UDC)

Membres suppléants :

BALET Stéphane (PS)
 GUIGNARD Philippe (PLR-CD)
 NOTTER Judith (Verts)
 RAMCHURN Ruben (UDC)

→ Commission des affaires immobilières
Présidence : GILLARDIN GRAF Anne

Membres :

ARMADA François (PLR-CD)
 BURDET Daniel (PS)
 GAFNER Pascal (UDC)
 GILLARDIN GRAF Anne (PLR-CD)
 PAVID Philippe (PLR-CD)
 VENIZELOS Vassilis (Verts)
 WICKI Julien (PS)

Membres suppléants :

DUBEY Michel (UDC)
 FISCHER Pascale (PS)
 NICODET Marc (PLR-CD)
 SEGHTROUCHNI Younes (Verts)

→ Commission de recours
Présidence : GILLIARD Laurent

Membres :

BANDERET Mireille (PS)
 DURUSSEL Nicolas (UDC)
 GILLIARD Laurent (PLR-CD)
 GILLIÉRON Anne-Louise (PLR-CD)
 GUILLARD Benoist (Verts)
 MILLIOUD Marceline (PS)
 WIND Bart (PLR-CD)

Membres suppléants :

MICHAUD Florent (Verts)
 PEREGRINA Catherine (PLR-CD)
 VILLARD Raluca (UDC)
 VUAGNIAUX Thierry (PS)

→ Commission des pétitions
Présidence : DI PRINZIO Olivier

Membres :

BURDET Christophe (UDC)
 BURDET Daniel (PS)
 CHAPUIS Jean-David (PLR-CD)
 DI PRINZIO Olivier (Verts)
 GILLIÉRON Johann (PLR-CD)
 ROULET-GRIN Pierrette (PLR-CD)
 VUAGNIAUX Thiery (PS)

Membres suppléants :

DI MARCO Nicola (UDC)
 FISCHER Pascale (PS)
 GILLET François (PLR-CD)
 SEGHTROUCHNI Younes (Verts)

Commissions de surveillance et thématiques au 01.07.2021

→ Commission de gestion
Présidence : HOFER Aurélie-Maude

Membres :

CARRARD Apolline (PLR)
 EHRWEIN Céline (V&S)
 GUTIERREZ Nathalie (UDC)
 HOFER Aurélie-Maude (PS)
 JAQUIER Claude-Anne (PLR)
 MARENDAZ Mathilde (V&S)
 PLAGELLAT Cécile (PVL)
 SHEU Lorena (PS)

Membres suppléants :

BALET Stéphane (PS)
 EHRBAR Maude (V&S)
 MAJOLA Claire-Lise (PLR)
 MEYSTRE Pierre-Henri (PVL)
 VILLARD Roland (UDC)

→ Commission des finances
Présidence : JAQUIER Olivier

Membres :

JAQUIER Olivier (PLR)
 KAROUI Ramzi (PS)
 MAYOR Sophie (V&S)
 PARDO Marisa (PS)
 RAMIREZ Juan-Antonio (PVL)
 ROQUIER Laurent (PLR)
 SEGHTROUCHNI Younes (V&S)
 VILLARD Raluca (UDC)

Membres suppléants :

DALL'AGLIO Gildo (PVL)
 GAFNER Pascal (UDC)
 GENTON Paul-Camille (V&S)
 NOBS Sébastien (PLR-CD)
 SHEU Ervin (PS)

→ Commission des affaires immobilières

Présidence : non définie (droite) 2° semestre**Membres :**

BERNHARD Maximilien (PLR)
 FISCHER Xavier (PS)
 GAFNER Pascal (UDC)
 GENTON Gaspard (PS)
 GILLARDIN GRAF Anne (PVL)
 LOVEY Max (V&S)
 PAHUD Anne-Laure (PLR)
 RYTZ Nadia (Verts)

Membres suppléants :

BURDET Daniel (PS)
 MICHOUUD Pierre-André (PVL)
 ROGANTE Alfredo (UDC)
 SIMON-VERMONT Olivier (PLR)
 VENIZELOS Vassilis (V&S)
 Mutation : 03.09.2021 : LOVEY Max
 remplace BERNHARD Maximilien
 comme membre

→ Commission de recours

Présidence : GILLIÉRON Anne-Louise**Membres :**

BANDERET Mireille (PS)
 BEUTLER GABERELL Stefania (PVL)
 DRUEY Joëlle (PS)
 DURUSSEL Nicolas (UDC)
 GONIN Denis (PLR)
 ROQUIER Laurent (PLR)
 RYTZ Rachel (V&S)
 VALCESCHINI Patricia (V&S)

Membres suppléants :

MEYSTRE Pierre-Henri (PVL)
 MILLIOUD Marceline (PS)
 PAVID Philippe (PLR)
 ROKITOWSKA Anita (V&S)
 VILLARD Raluca (UDC)
 Mutation : 03.09.2021 : GILLIÉRON
 Anne-Louise remplace ROQUIER
 Laurent comme membre et devient
 Présidente de la Commission

→ Commission des pétitions

Présidence : non définie (gauche) 2° semestre**Membres :**

CHAPUIS Jean-David (PLR)
 EHRBAR Josie (V&S)
 GALLARDO Maria (V&S)
 GILLIÉRON Johann (PLR)
 RANDIN Bahija (UDC)
 REYMOND Anthony (PS)
 VUAGNIAUX Thierry (PS)
 WIND Bart (PVL)

Membres suppléants :

BEUTLER GABERELL Stefania (PLR)
 LEVAILLANT Jacques (PLR)
 RIBEAUD EDDAHBI Natacha (PS)
 ROGANTE Alfredo (UDC)
 ROMANENS Léa (V&S)
 Mutation : 03.09.2021
 GILLIÉRON Johann remplace
 ROQUIER Laurent comme membre

→ Commission de sécurité

Présidence : non définie (gauche) 2° semestre**Membres :**

BALET Stéphane (PS)
 BURDET Christophe (UDC)
 DALL'AGLIO Gildo (PVL)
 GENTON Margaux (V&S)
 GRUET Philippe (PLR)
 MAIBACH Olivier (PS)
 OUTEMZABET Layla (V&S)
 ROQUIER Laurent (PLR)

Membres suppléants :

BILLAUD Lionel (PLR)
 DE RAEMY Basile (PVL)
 DRUEY Joëlle (PS)
 GUTIERREZ Nathalie (UDC)
 PEREIRA Joshua (V&S)
 Mutation : 03.09.2021
 GILLIÉRON Anne-Louise remplace
 ROQUIER Laurent comme membre

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 10 fois en 2021 dont 5 lors de la nouvelle législature.

Rapports des commissions

N°	Objet	Date préavis	Approbation
PR19.23RA	La réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Daniel Cochand du 5 mars 2015 «Réouvrir le passage St-Roch»	22.08.2019	04.02.2021
PR20.19RA	La modification de l'article 40 lit. b et l'introduction d'un nouvel article 49 a du règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains	09.09.2020	04.02.2021+A
PR20.23RA	Une demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- pour la participation de la Ville aux études de requalification de la Rue Clendy-Dessous et d'une partie de la route cantonale RC 402c (DP communaux n° 124 et 118)	06.11.2020	04.02.2021
PO19.01REP	Pour la mise en place d'un plan directeur culturel : «Ensemble pour la culture»	21.10.2019	25.03.2021
PR21.06RA	Une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- au budget 2021 en vue d'une rallonge financière pour le fonds de secours «Ville d'Yverdon solidaire» et l'opération «Assiettes solidaires»	11.03.2021	25.03.2021
PR20.25RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 602'000.- pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Rue de l'Arsenal ainsi que l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou)	18.12.2020	25.03.2021
PR21.02RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2021	21.01.2019	25.03.2021
PR21.03RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 530'000.- pour la réaffectation des locaux scolaires laissés vacants suite à la construction du collège des Rives	11.02.2021	25.03.2021
PO20.06RApc	Sur le télétravail	12.03.2020	25.03.2021 Retiré
PO20.09RApc	Pour un projet pilote d'autoroute à vélo à Yverdon	01.10.2020	25.03.2021 Renvoi à la Municipalité
PR21.01RA	Une demande de crédit d'étude de CHF 215'000.- pour la participation de la Ville aux études de faisabilité et de changement d'affectation du site «Aux Isles», afin d'y accueillir les futures installations de services communaux, de TRAVYS et de CarPostal	21.01.2021	06.05.2021
PR21.04RA	Une demande de crédits d'investissement de CHF 5'000'000.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la Ville et de CHF 350'000.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies pour l'année 2021	11.02.2021	06.05.2021
PR21.05RA	L'adoption du projet de modification des voiries sur la route de Lausanne pour la création d'un by-pass sur le giratoire sud de la jonction autoroutière Yverdon-Sud, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes et de la loi du 25 novembre 1974 sur l'expropriation	11.03.2021	06.05.2021

N°	Objet	Date préavis	Approbation
PR21.07RA	Une demande de crédits d'investissement de CHF 874'000.- pour le remplacement et l'élargissement de la passerelle sur la Thièle «Bel-Air / Coop» ainsi que pour les aménagements de mobilité douce prévus dans le secteur «Coop» et de CHF 125'000.- pour la rénovation de la passerelle sur la Thièle «Tilleuls»	01.04.2021	03.06.2021
PR21.08RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 1'780'000.- pour la réhabilitation des collecteurs de concentration des eaux usées pour la période 2021-2024	01.04.2021	03.06.2021
PR21.09RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 680'000.- pour l'acquisition de véhicules, engins et poids lourds pour la période 2020-2021	22.04.2021	03.06.2021
PR21.11RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour la réalisation d'une centrale solaire sur l'ensemble de la toiture du nouveau stade municipal	22.04.2021	03.06.2021
PR 21.14RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la poursuite du programme de mise en conformité OIBT du parc immobilier de la Ville, pour la période 2021-2025	22.04.2021	03.06.2021
PR21.10RA	Comptes communaux de l'exercice 2020 d'Yverdon-les-Bains		17.06.2021
PR21.21RA	Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2020	27.05.2021	17.06.2021+A
PR21.18RA	La 1e série de compléments au budget 2021	06.05.2021	17.06.2021
PR21.22RA	Une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- au budget 2021 en vue d'une 2e rallonge financière pour le fonds de secours Ville d'Yverdon Solidaire et l'opération Assiettes Solidaires	04.06.2021	17.06.2021
PR21.19RA	Concernant les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2021-2026	05.05.2021	17.06.2021
PR21.20RA	La révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois	20.05.2021	17.06.2021
PR21.16RA	Une demande de crédits d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la restauration du Château, étape XXVI «Tour des Juifs», et de CHF 900'000.- pour un crédit d'étude portant sur les étapes XXVII à XXX	22.04.2021	17.06.2021
PR21.13RA	Une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'970'000.- correspondant à la part de 49,515 % du financement incombant à la Commune d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation de l'équipement de l'étape 4.2 du Parc scientifique et technologique d'Y-Parc et l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du plan routier portant sur la réalisation de chaussées	22.04.2021	17.06.2021
PR21.12RA	Une demande de crédits d'investissements de CHF 763'000.- pour la réfection de la patageoire de la piscine en plein air, de CHF 230'000.- pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles, de CHF 206'000.- pour la réfection du sol et le remplacement du matériel de la salle de gymnastique du collège Léon-Michaud ainsi que de CHF 1'477'000.- pour la construction de vestiaires au terrain de sport des Vuagères	22.04.2021	17.06.2021

N°	Objet	Date préavis	Approbation
PR21.15RA	La vente à la société Flexos SA des parcelles n° 502 et 5472 situées à l'intersection de la Route de Sainte-Croix et de l'Avenue de Grandson (au lieu-dit «Verdan»), à Yverdon-les-Bains	22.04.2021	02.09.2021
PO20.08REP	Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises	01.10.2020	02.09.2021 Renvoi à la Municipalité
PROJ20.03	Proposition de modification du règlement de la Municipalité «Articles 10 et 12»	04.02.2021	02.09.2021 Renvoi à la Municipalité
PO20.01REP	Violences faites aux femmes : ça suffit !	06.02.2020	07.10.2021
PR21.30RA	L'arrêté d'imposition pour l'année 2022	06.09.2021	07.10.2021
PR21.17RA	Une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.- pour l'élaboration d'un projet d'agglomération de 4e génération	06.05.2021	07.10.2021
PR21.23RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 14'000'000.- pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains, dont la charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 3'510'000.-	15.07.2021	07.10.2021
PR21.25RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 290'000.- pour la mise en conformité des ouvrages de distribution d'eau potable	19.08.2021	07.10.2021
PR21.33RA	La fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026	23.09.2021	04.11.2021
PR21.24RA	L'adoption du nouveau Règlement sur la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité, l'adoption du nouveau Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour la durabilité et l'adoption du nouveau Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables	19.08.2021	04.11.2021
PR21.26RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en place d'un dispositif de défense incendie et divers travaux à l'intérieur du Temple Pestalozzi	19.08.2021	04.11.2021
PR21.27RA	L'adoption d'une zone réservée pour les localités de Gressy et de Sermuz (plan d'affectation temporaire) et l'adoption de la réponse à l'opposition suscitée par l'enquête publique	26.08.2021	04.11.2021
PR21.31RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 2'160'000.- pour l'aménagement des cours des écoles selon le concept «Cours d'école de qualité – espaces publics de quartier»	16.09.2021	04.11.2021
PR21.29RA	Deux demandes de crédits d'investissement pour la modernisation des ascenseurs et le remplacement des cuisines des immeubles HLM sis au Chemin de Sous-Bois 11 à 23	02.09.2021	02.12.2021
PR21.32RA	Les réponses à diverses motions ayant perdu leur objet ou leur actualité, aux fins d'épurer la liste des objets en suspens	23.09.2021	02.12.2021+A
PR21.34RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 700'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, ainsi que pour les modifications et petites extensions des réseaux en 2022	30.09.2021	02.12.2021

N°	Objet	Date préavis	Approbation
PR21.35RA	Une demande de crédit d'étude de CHF 215'000.- pour les études de projet d'une nouvelle passerelle de mobilité douce franchissant la Thièle au droit de la Ruelle Vautier, en remplacement de la passerelle existante et attenante à l'ouvrage ferroviaire TRAVYS	30.09.2021	02.12.2021
PR21.37RA	Le taux de rémunération et le montant des indemnités de fonction des membres de la Municipalité	14.10.2021	02.12.2021
PR21.38RA	L'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026	14.10.2021	02.12.2021
PR21.41RA	La 2e série de compléments au budget 2021	04.11.2021	09.12.2021
PR21.42RA	Une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- au budget 2021 pour des mesures opérationnelles urgentes suite aux inondations de l'été 2021	04.11.2021	09.12.2021
PR21.36RA	Concernant le budget 2022	07.10.2021	09.12.2021+A

+A = Avec amendement

Rapports de la Municipalité

N°	Objet	Date préavis	Approbation
PO19.01REP	Postulat du 21 octobre 2019 de M. le Conseiller communal Roland Villard intitulé «Mise en place d'un plan directeur culturel : Ensemble pour la culture»	24.02.2021	23.03.2021
PO18.01REP	Postulat du 22 mars 2018 de Madame la Conseillère communale Natacha Ribeaud Eddahbi intitulé «Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain»	19.03.2021	Prise d'acte refusée
PO20.01REP	Postulat du 6 février 2020 de M. le Conseiller communal Julien Wicki intitulé «Violences faites aux femmes : ça suffit»	23.09.2021	

Propositions individuelles et interpellations

Objet	Auteur	Sujet	Date	Remarque
INT21.01	Maximilien BERNHARD	Sur l'avenir des ateliers CFF à Yverdon-les-Bains	04.02.2021	Résolution acceptée
INT21.02	Julien WICKI	Les Ateliers CFF doivent rester à Yverdon-les-Bains !	04.02.2021	Résolution acceptée
INT21.03	Ruben RAMCHURN	Ateliers CFF	04.02.2021	Résolution acceptée
PO20.13PO	Roland VILLARD	Pour un plan de relance ainsi qu'une augmentation de l'offre culturelle à Yverdon-les-Bains	04.02.2021	Renvoi à la Municipalité
PO20.14PO	Ruben RAMCHURN	Pour une ouverture hivernale du bassin olympique et une ouverture estivale de la patinoire	04.02.2021	Renvoi en commission
INT21.04	Anthony REYMOND	Emeute Quartier Pierre de Savoie	04.02.2021	

Objet	Auteur	Sujet	Date	Remarque
INT21.05	Pascal GAFNER	Trouble à l'ordre public	04.02.2021	
QU21.01	Pierre HUNKELER	Enquêtes publiques	04.02.2021	
INT21.06	Stéphane BALET	Fermeture du Gîte du passant	04.02.2021	
QU21.02	Ruben RAMCHURN	Solidarité avec les personnes vulnérables	04.02.2021	
PROJ20.03	Stéphane BALET	Proposition de modification du règlement de la Municipalité Art. 10 et 12	04.02.2021	Renvoi en commission
QU21.03	Christian WEILER	Macarons pour les habitants à la Rue de la Plaine	04.02.2021	
INT21.07	Younes SEGHTROUCHNI	Annulation des ateliers «Je vote, je décide» organisés par la CCSI	04.02.2021	
QU21.04	Mergim DIBRANI	Aide aux personnes en cas d'urgence non vitale	04.02.2021	
PO21.01PO	Céline EHRWEIN	Pour une ville inclusive	25.03.2021	Renvoi en commission
PO21.02PO	Roland VILLARD	Pour une «carte culture et sport»	25.03.2021	Renvoi en commission
PO21.03PO	Maximilien BERNHARD	Planification scolaire yverdonnoise	25.03.2021	Renvoi à la Municipalité
PO21.04PO	Aurélie-Maude HOFER	Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous	25.03.2021	Renvoi à la Municipalité
PO20.09PO	Mireille BANDERET	Pour une projet d'autoroute à vélo à Yverdon	25.03.2021	Renvoi à la Municipalité
QU21.06	Benoist GUILLARD	Projet d'agglomération de 4e génération	25.03.2021	
INT21.08	Pierre-Henry MEYSTRE	Développement d'Y-Parc	25.03.2021	
INT21.09	Thierry PIDOUX	Démarche d'attribution des mandats de transport d'élèves	25.03.2021	
PO21.05PO	Céline EHRWEIN	Covid-19 : protégeons la santé mentale des jeunes yverdonnoises et yverdonnois	06.05.2021	Renvoi à la Municipalité
PO21.06PO	Léa ROMANENS	Des alternatives locales et écologiques au béton	06.05.2021	Renvoi en commission
INT21.10	Christophe LOPERETTI	Violence et harcèlement scolaire	06.05.2021	
INT21.11	Ruben RAMCHURN	Restaurants et bistrotts	06.05.2021	
QU21.07	Ervin SHEU	Taux de participation élections communales	06.05.2021	
QU21.08	Thierry PIDOUX	Diffusion des images durant les interpellations	06.05.2021	

Objet	Auteur	Sujet	Date	Remarque
Vœu	Thierry PIDOUX	Loi sur les Marchés Publics - partie 2	06.05.2021	
QU21.09	Thierry PIDOUX	Nouveaux cycles à 2 roues	06.05.2021	
Vœu	Pierrette ROULET-GRIN	Mise en conformité modification taux activité Municipaux	06.05.2021	
PO21.07PO	Daniel COCHAND	Pour la construction d'une passerelle sur le Mujon	03.06.2021	Refusé
PO21.08PO	Daniel COCHAND	Pour un plan directeur des transports individuels motorisés (TIM)	03.06.2021	Refusé
INT21.12	Sébastien NOBS	Dépassement crédits d'investissement du résumé des comptes 2020	03.06.2021	
QU21.10	Daniel COCHAND	Mobilité douce Haldimand-Clendy	03.06.2021	
QU21.11	Daniel COCHAND	Place de jeux du Collège de Fontenay	03.06.2021	
QU21.12	Daniel COCHAND	Bassin du Temple de Fontenay	03.06.2021	
QU21.13	Michel DUBEY	Circulation deux roues en Ville d'Yverdon	03.06.2021	
INT21.13	Pascale FISCHER	Enfant scolarisé en fauteuil roulant	03.06.2021	
QU21.14	Claude-Anne JAQUIER	Proposition de modification du règlement de la Municipalité Art. 10 et 12	03.06.2021	
Voeu	Pierrette ROULET-GRIN	Mise à jour du règlement de la Municipalité avec les nouveaux taux d'activités	03.06.2021	
QU21.15	Céline EHRWEIN	Réalisations faites en 2020 et 2021 avec les fonds alloués aux mesures environnementales de la taxe forfaitaire déchets	03.06.2021	
Voeu	Pierre HUNKELER	Rapport de la Commission de gestion, Annexe PR21.21PR	03.06.2021	
INT21.14	Ruben RAMCHURN	Horaires terrasses et bistrots	17.06.2021	
INT21.15	Pierrette ROULET-GRIN	Nouvelle municipalité, budget à ajuster	17.06.2021	
Remerciements	Laurent ROQUIER	Remerciements aux Municipaux quittant leurs fonctions	17.06.2021	
INT21.16	Thierry PIDOUX	Cahier des charges pour les appels d'offres	17.06.2021	
QU21.16	Céline EHRWEIN	Salaire horaire des ambassadeurs et ambassadrices du tri de la STRID	17.06.2021	
Voeu	Daniel COCHAND	Couverture et contenu du Plan directeur SSP	17.06.2021	

Objet	Auteur	Sujet	Date	Remarque
Remerciements	Mireille SCHOLDER	Remerciements à la Présidente	17.06.2021	
Remerciements	Pierrette ROULET-GRIN	Remerciements aux Conseillers communaux	17.06.2021	
PO20.08PO	Ruben RAMCHURN	Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises.	02.09.2021	Renvoi à la Municipalité
INT21.17	Julien WICKI	Dérèglement climatique et inondations	02.09.2021	
INT21.18	Ruben RAMCHURN	T-Shirt de la honte dans les écoles	02.09.2021	
QU21.17	Olivier MAIBACH	Articles 40, 41 et 49a lettre g du règlement CC, création de la Commission de sécurité en lien avec la PNV	02.09.2021	
QU21.18	Pascale FISCHER	Suite interpellation un enfant en fauteuil roulant au Collège des Isles	02.09.2021	
INT21.19	Ruben RAMCHURN	Passeport sanitaire dans les théâtres yverdonnois	02.09.2021	
QU21.19	Ruben RAMCHURN	Ouverture prolongée des bistrots et terrasses en septembre et octobre 2021	02.09.2021	
PO21.09PO	Roland VILLARD	Pour le respect du français	07.10.2021	Renvoi en commission
PO21.10PO	Roland VILLARD	Un nom pour chaque arbre	07.10.2021	Renvoi en commission
PO21.11PO	Paul Camille GENTON	Pour une stratégie climatique forte, s'inscrivant dans la durée	07.10.2021	Renvoi à la Municipalité
PO21.12PO	Mathilde MARENDAZ	Yverdon sans publicité commerciale: libérons la ville du royaume de la consommation !	07.10.2021	Renvoi en commission
QU21.20	Claire-Lise RICHARD-DETREY	Répartition des poubelles	07.10.2021	
QU21.21	Pierre-André MICHOU	Engagement Chef de service Mobilité	07.10.2021	
Vœu	Fanny SPICHIGER	Postulat renvoyer en commission, consensus en amont du Conseil	07.10.2021	
QU21.22	Mergim DIBRANI	Panne ascenseur Aula Magna	04.11.2021	
QU21.23	Claude-Anne JAQUIER	Pérennisation des projets en cours au SEY	04.11.2021	
QU21.24	Claude-Anne JAQUIER	Stratégie achat du gaz par le SEY	04.11.2021	
QU21.25	Claude-Anne JAQUIER	Nuisances sonores des vols aériens	04.11.2021	
QU21.26	Johann GILLIÉRON	Mobilité à la Rue d'Orbe	04.11.2021	

Objet	Auteur	Sujet	Date	Remarque
PO21.13PO	Pascale FISCHER	Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine.	04.11.2021	Renvoi à la Municipalité
INT21.20	Julien WICKI & Consorts	Mobilisation en cours chez Smood	04.11.2021	
INT21.21	Mireille SCHOLDER	Présence de dioxine sur le terrain yverdonnois	04.11.2021	
INT21.22	David RYCHNER	Accueil des réfugiés afghans	04.11.2021	
QU21.27	Laurent VUITHIER & Roland VILLARD	Se prémunir contre les cyberattaques	04.11.2021	
QU21.28	Anne GILLARDIN GRAF	Motion 2018 Réaménagement de l'avenue des Sports, quelles mesures et planning sont proposés et mis en œuvre	04.11.2021	
INT21.23	Maximilien BERNHARD	Occupation illicite de Clendy-Dessous	04.11.2021	
QU21.29	Mathilde MARENDAZ	Sur la stratégie de développement des quartiers périphériques	04.11.2021	
INT21.24	Nathalie GUTIERREZ	Zones de dépôt scolaire limitée	04.11.2021	
QU21.30	Layla OUTEMZABET	Logements vides	04.11.2021	
QU21.31	Laurent ROQUIER	Canaux communication de la Ville	04.11.2021	
QU21.32	Laurent ROQUIER	Responsabilité opérationnelle au sein du SEY du Municipal suite au départ du Chef de service	04.11.2021	
PO21.14PO	David RYCHNER	Programme d'occupation EVAM	02.12.2021	Renvoi à la Municipalité
INT21.25	Aurélië-Maude HOFER	Etat de l'école du Pré-du-Canal	02.12.2021	
QU21.33	Julien WICKI	Fermeture de la garderie Kimitri	02.12.2021	
QU21.34	Layla OUTEMZABET	Banderoles Clendy	02.12.2021	
QU21.35	Gildo DALL'AGLIO	Mise au concours d'un poste de «directeur-trice technique» TBB	02.12.2021	

Observations de la Commission de gestion

Observation 1.1

La COGE demande à la Municipalité de ne prendre, dans le cadre des réponses aux observations, que des engagements sur les délais réalistes et d'informer la COGE si le délai annoncé ne devait pas être tenu et pour quelles raisons.

Réponse :

La Municipalité comprend et partage l'opinion de la COGE quant à la nécessité de prendre des engagements sur des délais réalistes. Il est effectivement arrivé que les délais pour donner suite à une observation ou demande de la COGE dépassent les prévisions, en particulier dans des cas où le projet, mis sur pied à la demande de la COGE, s'est révélé plus complexe que prévu. Par ailleurs, s'agissant des travaux prévus en 2020, et comme le rapport de gestion le mentionne de manière plus détaillée, plusieurs planifications ont dû être complètement revues en

raison de la pandémie de coronavirus Covid-19, qui a certes permis (par la force des choses) de prioriser et d'accélérer certains projets, mais qui en corollaire en a retardé plusieurs autres.

La Municipalité veillera désormais, autant que possible, à se montrer plus prudente dans ses engagements, afin de ne pas pécher par un optimisme excessif, au vu des ressources limitées à disposition. Elle veillera également à informer plus précisément la COGE si les délais annoncés ne peuvent finalement pas être tenus.

3 Administration générale

3.1 | **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Observation 3.1.1

La COGE demande à la Municipalité de s'assurer que les commissions disposent d'un délai suffisant pour traiter l'étude des préavis avec autant de sérieux que nécessaire. Une anticipation

particulière doit être accordée aux préavis d'importance (règlements, enjeux politiques élevés, ...) afin de garantir les conditions nécessaires au fonctionnement démocratique.

Réponse :

La Municipalité a pris note de la demande de la Commission, qui, selon les informations complémentaires qui lui ont été apportées, concernait en particulier le préavis du 16 août 2018 concernant la modification du règlement du 3 février 2011 sur la gestion des déchets, en vue de l'introduction d'une taxe forfaitaire de base pour le financement des déchets, accepté dans l'urgence le 6 décembre 2018.

La Municipalité est parfaitement consciente que dans ce cas particulier, et en raison des délais imposés par le Canton, le Conseil communal a dû travailler dans des conditions qui ne lui permettaient pas pleinement de débattre pour proposer en temps utile des alternatives et exercer ainsi son rôle de législatif. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Municipalité s'était engagée à proposer rapidement un préavis corrigeant certaines dispositions dans le sens du débat démocratique qui s'était fait à cette occasion, et qui a donné lieu au préavis PR19.21PR, du 12 août 2019, accepté par le Conseil communal le

3 octobre 2019.

La Municipalité reconnaît que le processus suivi pour arriver à un règlement conforme au droit, validé par le Canton, et soutenu par une majorité politique - ce qui impliquait des mesures compensatoires complexes et au demeurant souvent contestées devant Commission de recours - n'a pas été sans heurts et ne représente pas un modèle à suivre.

De manière générale, et pour autant que le débat démocratique n'en souffre pas, il est certes important que les projets puissent avancer de manière aussi rapide que possible ; or, le fonctionnement démocratique implique par définition certains délais difficilement compressibles, régulièrement rappelés tant à l'interne de l'administration qu'aux partenaires externes. La Municipalité souligne cependant que de manière générale, le Conseil communal est maître de son ordre du jour et qu'il lui est loisible, si certaines questions nécessitent des compléments d'information ou

des discussions plus approfondies, de requérir la tenue d'une ou plusieurs séances de commission supplémentaires, afin de garantir un débat démocratique mené en connaissance de cause. En tout état de cause, la Municipalité prend bonne note de l'observation de la Commission

et veillera, dès le début du projet et au cours de tout le processus décisionnel, à mieux anticiper et structurer les objets impliquant des enjeux complexes ou politiquement très débattus, afin de garantir que le débat démocratique puisse avoir lieu dans de bonnes conditions.

Observation 3.1.2

La COGE invite la Municipalité à identifier a posteriori les causes de préavis insuffisamment complets pour le traitement par la commission ad hoc et de les corriger pour les préavis futurs.

Réponse :

La Municipalité prend bonne note de cette demande. Les différents services sont sensibilisés aux informations essentielles qui doivent être communiquées au Conseil communal et la Municipalité vérifie systématiquement la teneur des préavis et communications avant leur transmission au Conseil communal, afin de s'assurer que les informations communiquées sont suffisamment claires et complètes pour permettre le débat politique. Le cas échéant, certains éléments de détail ou des réponses à certaines interrogations spécifiques de conseillers peuvent être apportés en commission.

Il est néanmoins arrivé que, malgré ces précautions, les éléments communiqués au Conseil se soient occasionnellement avérés imprécis ou que les explications apportées ne satisfassent pas la Commission. La Municipalité ne peut qu'en prendre acte et en analyse systématiquement les raisons, afin d'apporter les correctifs nécessaires. Elle constate à cet égard que certains préavis comportent des éléments techniques qui restent difficiles à appréhender pour des non-spécialistes. Elle renforcera dès lors son implication en tant que Municipalité pour mettre en évidence les enjeux politiques qui y sont liés.

3.5 | AGGLOY

Observation 3.5.1

La COGE demande à la Municipalité de clarifier ce qu'elle attend d'AggloY en termes de prestations et de résultats.

Réponse :

La politique des agglomérations se fonde sur un rapport de l'Office fédéral du développement territorial, du 19 décembre 2001, qui en a jeté les bases au niveau suisse. L'objectif fondamental de la structure AggloY est de pouvoir disposer d'une réflexion globale, à l'échelle de la région, dans les domaines touchant au territoire. Cette structure permet de coordonner et prioriser les besoins au niveau de l'agglomération, en particulier dans les domaines de l'urbanisme et des transports (publics et privés). Il s'agit d'un outil de coordination régionale important que la Confédération a mis en œuvre et qu'elle favorise par des soutiens financiers conséquents, dont profitent les collectivités publiques qui souscrivent à cette démarche.

Outre l'activité, essentielle, de coordination technique des projets assurée de manière très professionnelle par le Bureau AggloY, en concertation étroite avec les services de la Ville, les diverses structures réunissant les autorités politiques des différentes communes (Comité de pilotage, CO-MIN) permettent de prioriser de manière concertée les différents projets, en tenant compte au maximum de l'intérêt régional et en favorisant les synergies plutôt que la mise en avant de seuls intérêts locaux. Ce sont ces principes qui ont guidé la stratégie de priorisation des nouveaux plans d'affectation face aux exigences du Canton, en définissant une ligne politique commune permettant des trouver des équilibres.

Les mesures décidées sont régulièrement évaluées et actualisées. Le Bureau d'agglomération travaille en partenariat étroit et en bonne intelligence avec les services de la Ville, qui participent à la réflexion, mais aussi à la réalisation des mesures.

La décision du COPIL AggloY de déposer un projet d'agglomération de 4e génération (PA4) en décembre 2020 a modifié le planning prévu concernant les grands projets de l'agglomération. Notamment, le démarrage du plan directeur intercommunal (PDI) a été mis en suspens jusqu'au dépôt du PA4.

Il est à souligner que le projet d'agglomération est un travail évolutif et continu. Les moyens mis à disposition pour la réalisation du PA4, dans un délai très court, ont permis de faire avancer considérablement plusieurs études, notamment pour la mobilité. Par exemple, le nouveau

concept pour les transports publics, débuté par la Ville en 2020, a été repris et élargi à l'échelle de l'agglomération. Ainsi et de facto, l'élaboration du PA4 ne vient pas perturber le calendrier des études de l'agglomération, vu que le travail effectué sera repris ultérieurement pour le PDI et ensuite pour le projet d'agglomération de 5e génération (PA5).

AggloY a aussi effectué, en collaboration avec les services de la Ville, un important travail d'actualisation des mesures infrastructurelles du PA1 et PA2 avec pour objectif d'aboutir à une liste de mesures réalistes. Ce travail répond à la demande de la Confédération. La Municipalité s'est engagée à mettre en œuvre la plupart des mesures inscrites dans le PA1 et PA2 d'ici 2027. D'autres mesures ont été soit reportées pour être inscrites dans le PA5, soit définitivement abandonnées. Ce rapport de mise en œuvre sera inclus dans le PA4.

- La Municipalité attend d'AggloY la réalisation des chantiers selon le calendrier prévisionnel ci-après.
- Septembre 2021 : dépôt du PA4 avec notamment l'objectif d'obtenir un cofinancement fédéral pour l'Axe principal d'agglomération (APA).
 - 2021 - 2023 : élaboration du PDI avec, notamment, l'inclusion d'une planification énergétique à l'échelle de l'agglomération, un volet environnement et paysage, ainsi que le plan directeur des zones d'activités élaboré conjointement avec la région (ADNV).
 - 2023 - 2025 : élaboration du PA5 avec le niveau de maturité requis par la Confédération pour le dépôt de nouvelles mesures cofinancées.
 - 2021 - 2027 : accompagnement dans la mise en œuvre des mesures infrastructurelles du PA1 et PA2.

Observation 3.5.2

La COGE demande à la Municipalité qu'elle s'interroge sur l'adéquation de la gouvernance d'AggloY et des moyens de suivi du bureau d'AggloY

avec les objectifs de la structure. Le cas échéant, qu'elle porte cette réflexion auprès des organes décisionnels d'AggloY.

Réponse :

La gouvernance d'AggloY a été confirmée dans le cadre de la convention de mise en œuvre conclue entre le Canton et les communes en mars 2021. Les trois instances d'AggloY sont les suivantes :

- Le comité de pilotage (COPIL), organe décisionnel,
- Le groupe technique (GT) composé des représentants techniques des membres politiques du COPIL,
- Le Bureau d'agglomération, en charge du suivi, de la coordination et de la mise en œuvre des projets en lien avec l'agglomération dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité.

La Ville d'Yverdon-les-Bains est la commune boursière. Le président du COPIL AggloY est le syndic de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Le président assure un suivi avec le bureau d'agglomération par le biais de réunions bimensuelles pour traiter les affaires courantes. AggloY est ainsi, actuellement, rattaché de facto au dicastère du syndic mais reste une structure indépendante de la Ville. Les communes d'AggloY ont confirmé en 2020 ce positionnement du bureau d'agglomération par rapport à Yverdon-les-Bains, avec l'objectif de garder une certaine indépendance et une égalité de traitement pour toutes les communes.

Ceci dit, force est de constater que, d'une part, la ville-centre représente un poids considérable dans l'agglomération (80% de la population envi-

ron) et que, d'autre part, une grande majorité des mesures sont localisées à Yverdon-les-Bains. Le bureau d'agglomération est en constante coordination avec les services de la Ville directement concernés (SSP-MOB, URB et STE notamment) afin de mettre en œuvre le projet d'agglomération. Ces services ont ensuite les relais nécessaires dans leurs dicastères afin de faire remonter les différentes décisions à prendre par la Municipalité concernant l'évolution des projets.

Jusqu'à présent, la Municipalité considère ce procédé adéquat pour le suivi par la Ville d'Yverdon-les-Bains du projet d'agglomération, mais la Municipalité, dans sa nouvelle composition, pourra effectivement réexaminer la situation le cas échéant.

4 Service de la culture

Troupes de théâtre amateur

Observation 4.1

La COGE demande à Municipalité de réfléchir à la manière de mieux intégrer les troupes locales et amateurs dans les activités culturelles yverdonnoises.

Réponse :

La Municipalité donne ci-dessous un état des lieux de ses actions en faveur de l'intégration du théâtre amateur. A l'heure actuelle, les actions suivantes sont déjà menées :

- Bien que le TBB soit dédié aux arts vivants professionnels, des troupes amateurs sont intégrées dans la saison théâtrale du TBB.
- Le Cercle Littéraire d'Yverdon (CLY) se produit depuis de nombreuses années au TBB et à Nouvel An en particulier. Cette association a un local de répétition dans les espaces Leclanché, mais ne se produit que dans le cadre du TBB. Le CLY va fêter cette année les 100 ans de son existence.
- En 2018-2019, le spectacle «Amores de Cantina» intégrait dans sa représentation le chœur Acrapopège comme un chœur invisible qui chantait au milieu du public.
- Cette saison, la production « Mon petit Pays » (Cie Kokodyniack) devait intégrer un chœur d'hommes pour le final.
- La saison prochaine, Fabrice Gorgerat interviendra avec un spectacle «Chambre avec vieux» (sur le mythe de la vieillesse éternelle...) avec un autre chœur d'hommes d'Yverdon-les-Bains (en travail de médiation), qui chanteront et feront de la figuration.

Le mois de juin est généralement mis à disposition au TBB pour des locations de la Cour du Théâtre (cours ado et enfants), d'Art Dance (Marion Cruchet), de Terpsichore (danse classique) et de cours de théâtre amateurs pour leurs spectacles de fin d'année.

L'Echandole est également régulièrement loué ou mis à disposition pour des représentations amateurs (Cour du Théâtre, La troupe au chandelier, etc.).

Dans le cadre du plan directeur de la culture 2030 (ci-après PDC30), la Municipalité s'attellera à intégrer les principes de la durabilité dans les pratiques culturelles. L'un de ces principes consiste à inclure toutes les franges de la population, dont les troupes amateurs, dans la vie culturelle en créant des ponts entre amateurs et professionnels ainsi qu'entre les différents tissus social, économique et culturel de la ville.

Concernant plus précisément l'intégration des troupes amateurs de théâtre dans les infrastructures communales, il s'agira de :

- Simplifier l'accès aux infrastructures (plateforme numérique).
- Adapter les critères et les prix de location pour des répétitions et des représentations publiques, tant dans des salles communales que dans les théâtres.
- Développer l'intégration des amateurs dans la programmation des théâtres communaux via des dispositifs de médiation et de participation.
- Mettre sur pied à Sports 5 des ateliers d'art vivants à destination des amateurs et des professionnels, en collaboration avec les théâtres.

De manière plus générale, concernant les amateurs et leur intégration à la vie culturelle yverdonnoise, dans le 4^e axe du PDC30 «Accessibilité», ainsi que dans son 5^e axe, «Professionnalisation», la Municipalité entend réaliser les objectifs suivants, au moyen des mesures listées ci-dessous (liste non exhaustive de mesures) :



AXE 4, Accessibilité

OBJECTIF

- Simplifions l'accès aux infrastructures communales.

MESURES

- Révision des critères et des prix de location des salles et simplification de l'accès en ligne.

OBJECTIF

- Incluons tous les publics dans notre offre et notre communication.

MESURES

- Développement d'une plateforme numérique de service, d'échange et de valorisation à destination de la population, des amateurs et des professionnels du secteur culturel.
- Adapter les supports de communication aux différents publics (allophone, mal voyant, etc.).

OBJECTIF

- Soutenons la participation.

MESURES

- Revaloriser le bénévolat et les sociétés locales bénévoles.
- Organiser des rencontres thématiques réunissant amateurs et professionnels comme ce fut le cas en 2019 avec la première journée «CULTYV la culture et le handicap».
- Développer et créer différentes commissions thématiques (événementiel amateur, médiation, participation, patrimoine, cinéma, pratique de l'art, etc.) fédérant professionnels et amateurs.
- Mettre sur pied des bourses pour encourager la pratique des arts (danse, théâtre, musique, arts plastiques).

- **AXE 4, suite**
- Lancement de l'appel à projet «Cabines d'expression» : 3 cabines téléphoniques comme support d'expression à l'attention de la population et des sociétés locales.
 - Mise sur pied d'ateliers musique, arts vivants et arts plastiques sur le site Sports 5.

→ **AXE 5, Professionnalisation**

OBJECTIF

- Mutualisons nos forces et nos ressources.

MESURES

- Mutualiser les locaux entre sociétés amateurs et professionnelles.

OBJECTIF

- Actualisons le dispositif de subventionnement et les infrastructures.

MESURES :

- Établir de nouveaux critères de subventionnement, facilitant les collaborations entre amateurs et professionnels notamment ainsi que l'accès aux infrastructures.

OBJECTIF

- Encourageons la formation et la relève.

MESURES

- Soutenir la formation pour les amateurs et les professionnels (gestion de projet, communication, RH, etc.).

A ce dessein, la Municipalité travaille sur un plan d'action qui sera publié en fin d'année 2021, dans le but d'améliorer la participation de la population à la vie culturelle de la ville d'Yverdon-les-Bains.

7 Service de la sécurité publique

7.1 | POLICE DU COMMERCE | RUE DU LAC

Observation 7.1

La COGE demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de garantir la circulation sur

Réponse :

La COGE avait relevé dans son rapport 2019, une cohabitation difficile entre certains usages de l'espace public et notamment à la Rue du Lac, où l'existence de trottoirs relativement étroits et leur occupation par des étals compliquent grandement la circulation des personnes à mobilité réduite.

La Municipalité fait tout son possible pour favoriser l'accès aux commerces des personnes à mobilité réduite, notamment à la Rue du Lac. Compte tenu de la situation financière de la Ville, il n'est toutefois pas envisageable, à court

les trottoirs (traversée, montée et descente) de la Rue du Lac aux personnes à mobilité réduite.

terme, de réaménager complètement la Rue du Lac de façade à façade. Contrairement à ce qui s'entend parfois, aucun commerce n'est inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, il est essentiel, pour l'animation de la ville et la survie économique des commerces, que des étals puissent être disposés devant les enseignes commerçantes, en particulier les jours de marché. Au vu des règles de sécurité, qui doivent garantir le passage en tout temps par des véhicules d'urgence, il n'est pas envi-

sageable de déplacer les étals au milieu de la chaussée pour mieux dégager les bords de routes et les trottoirs. La situation n'est certes pas toujours idéale pour les personnes à mobilité réduite, mais elle demeure parfaitement acceptable. Elle découle d'une pesée d'intérêts dans le cadre d'une situation existante et d'un consensus avec les commerçants.

Il est à relever, s'agissant des rues de l'hyper-centre, qu'une nouvelle réglementation de l'usage des rues piétonnes du centre-ville est envisagée, qui mettra l'accès sur l'espace piétonnier. En outre, et malgré le fait que les nouvelles ordonnances d'application de la loi sur la circulation routière permettent aux enfants

jusqu'à 12 ans d'emprunter les trottoirs à vélo, des actions policières sont et seront poursuivies, faisant l'objet d'objectifs mesurés.

Au-delà des actions policières ponctuelles dans le domaine des incivilités routières, la Ville poursuivra les campagnes de prévention ciblées, principalement dans les rues de l'hyper-centre. Concernant la Rue du Lac, aucune modification immédiate de son profil urbain n'est prévue dans les actions de planification en matière de mobilité. Une analyse quant aux besoins et aux conséquences en la matière pourra être effectuée, qui nécessite toutefois une coordination étroite entre les différents services techniques de la Ville.

7.2 | MOBILITÉ | PLAN DES CIRCULATIONS

Observation 7.2.1

La COGE souhaite que la Municipalité communique dans les meilleurs délais au Conseil communal un plan des circulations validé.

Réponse :

Les démarches actuelles portent sur une vision du plan des circulations, et non sur un plan des circulations validé, dès lors que celui-ci se fondera précisément sur des études qui doivent encore être menées, et pour lesquelles la Municipalité a demandé par deux fois un crédit d'étude, dans le cadre de deux préavis qu'elle a finalement retirés, compte tenu des remarques de la commission ad hoc.

Selon les vœux de la Commission ad hoc, le rapport stratégique sera complété avec les résultats du Plan directeur des transports publics (PDTP). Par ailleurs, le projet d'agglomération de 4^e génération (PA4) en cours de réalisation (cf. Communication CO 21.01, du 11 février 2021) permettra de coordonner les visions stratégiques en matière de mobilité multimodale.

En l'état actuel des prévisions, la vision du plan des circulations complétées avec des éléments ci-dessus pourrait être communiquée au Conseil communal au cours de l'été 2021. Il s'agira d'un document accompagnant une demande de crédit d'étude, laquelle aura pour objectif de vérifier si les mesures proposées sont effectivement ré-

alisables. Il est possible que les études à mener entraînent quelques modifications des mesures actuellement proposées. Le plan des circulations ne pourra ainsi être finalisé que si le crédit d'étude demandé est accordé. Il n'est donc pas possible, à l'heure actuelle, d'apporter des réponses définitives aux questions posées par la commission ad hoc, qui concernent 23 secteurs déterminés. Cependant, en tout état de cause, les travaux entrepris et les mesures décidées sont compatibles avec la vision globale des circulations en ville d'Yverdon-les-Bains. Elles d'inscrivent dans la philosophie générale des circulations demandée par l'Etat de Vaud, et fondée sur les outils que celui-ci promeut, tels que le plan directeur de la mobilité douce et le plan directeur des transports publics. La terminologie cantonale ne prévoit en revanche pas, en tant que tel, de plan directeur du trafic individuel motorisé, raison pour laquelle un tel instrument n'a pas été élaboré. Sur la base des études à effectuer, dans les 23 secteurs concernés et sous réserve de l'octroi des crédits d'étude, le résultat final (plan des circulations proprement dit) donnera toutefois cette vue d'ensemble, y compris pour le trafic individuel motorisé.

Ressources

Observation 7.2.2

La COGE invite la Municipalité à réfléchir à l'adéquation entre les ressources de la Filière mobilité, les prestations attendues de sa part et les besoins engendrés par les différents projets dé-

Réponse :

La Filière mobilité du Service de la sécurité publique gère actuellement environ 70 projets. Il s'agit de différents types de projets, allant de la planification à l'analyse des simples demandes des citoyens (mise en place d'un passage pour piétons ou une expertise pour leur accès car les distances de visibilité ne sont pas respectées). Selon les documents de planification en vigueur,

- Prestations de la planification de l'offre en transports multimodaux (trafic individuel motorisé, transports publics, mobilité douce) et de l'infrastructure.
- Prestations d'exécution des mesures retenues pour favoriser le développement d'offre en transport et mettre en œuvre la stratégie de mobilité multimodale.
- Prestations de suivi et surveillance de l'exploitation des réseaux de transport afin d'évaluer les impacts effectifs des mesures exécutées, de les comparer avec les impacts planifiés et d'apporter les corrections nécessaires.
- Prestations de l'organisation du stationnement public.

Ce faisant, la charge de travail des collaborateurs au sein de la Filière mobilité est importante, avec un taux d'occupation considérable pour chacun, qui varie de 120 à 130%. Ceci se traduit en problématique majeure dans la gestion du personnel.

Au vu de cette situation, la Municipalité a prio-

cidés (cf. vœu 1.4) ; le cas échéant à adapter la dotation en personnel de la filière en fonction des différentes priorités fixées et des délais de réalisation souhaités.

des directives et les normes VSS, ces analyses se transforment souvent en projets spécifiques.

Afin de définir et de mettre en œuvre une stratégie cohérente de développement de la mobilité et d'amélioration des systèmes de transport pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, la filière Mobilité fournit une grande palette des prestations:

risé les différents objets en cours et accepté de reporter certains d'entre eux, ou de procéder par étapes, en fonction des ressources financières, mais surtout humaines disponibles. Il s'agit toujours de choix difficiles, mais la situation actuelle et le flux tendu en matière de personnel pousse à définir des priorités.

Observations sur gestion 2020 maintenues par le Conseil communal en 2021

Observation 3.1.1 Préavis

La COGE demande à la Municipalité de s'assurer que les commissions disposent d'un délai suffisant pour traiter l'étude des préavis avec autant de sérieux que nécessaire. Une anticipation par-

Réponse de la COGE :

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 6 voix contre et 1 pour. Sur le fond de la réponse, la Municipalité ne donne pas de solution sur la manière dont elle pense améliorer les choses. De plus, une grande partie de la réponse

ticière doit être accordée aux préavis d'importance (règlements, enjeux politiques élevés,...) afin de garantir les conditions nécessaires au fonctionnement démocratique.

fait porter la responsabilité sur d'autres, tels que le Canton ou le Bureau du Conseil. Ces aspects ne sont pas à même de rassurer la COGE sur l'enjeu d'anticipation demandé à la Municipalité face à ces préavis d'importance.

Nouvelle réponse de la Municipalité :

Dès la nouvelle législature 2021-2026, la Municipalité a cherché à optimiser son fonctionnement, en encourageant la coordination entre les divers services et dicastères. Ces projets se poursuivront en 2022 en vue d'optimiser les processus et de gagner en efficience.

Aux fins de faciliter la transversalité, une Plateforme de coordination interservices, réunissant les chef-fes de service ou leur remplaçant, ainsi que les délégué-es à l'informatique, à la communication, à l'économie, à la mobilité et à la dura-

Observation 3.1.2 Préavis

La COGE invite la Municipalité à identifier a posteriori les causes de préavis insuffisamment

Réponse de la COGE :

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 4 voix contre, 1 pour et 2 abstentions.

En effet, la COGE prend bonne note du souhait de la Municipalité de mieux identifier les enjeux politiques a priori. Toutefois, le fond de l'ob-

Nouvelle réponse de la Municipalité :

La Municipalité est sensible aux critiques qui peuvent lui être apportées soit de manière incitative (vœux), soit de manière plus directe, que ce soit en séance de commissions, dans les rapports de commissions ou en plenum. Elle débat systématiquement de ces remarques et des moyens de mieux tenir compte, dans la mesure du possible, des attentes exprimées par les

bilité coordonne, au cours d'une séance hebdomadaire placée sous la présidence du secrétaire municipal, les dossiers transversaux et les objets soumis à la Municipalité. Les membres de cette Plateforme ont été étroitement associés à l'élaboration du programme de législature, qui sera finalisé au printemps 2022.

Cette manière de fonctionner favorisera une meilleure anticipation et coordination des dossiers, dans le sens des attentes de la Commission de gestion.

complets pour le traitement par la commission ad hoc et de les corriger pour les préavis futurs.

servation tendait à mettre en place une évaluation systématique a posteriori dans le cas où la commission ad hoc relèverait des manques ou lorsque le travail en commission se serait révélé difficile pour des questions de compréhension.

conseillères et conseillers communaux. Chaque situation étant différente, les mesures prises diffèrent de cas en cas. La Municipalité tient à assurer le Conseil de sa volonté de travailler en bonne intelligence et de prendre en compte, de manière constructive, toutes les remarques qui peuvent être émises quant à la qualité des documents soumis au Conseil communal.

Observation 7.2.1 Plan des circulations

La COGE invite la Municipalité à réfléchir à l'adéquation entre les ressources de la filière Mobilité, les prestations attendues de sa part et les besoins engendrés par les différents projets dé-

Réponse de la COGE :

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 6 voix contre et 1 abstention. La COGE prend acte des différentes étapes nécessaires avant de

cidés (cf. vœu 1.4) ; le cas échéant à adapter la dotation en personnel de la filière en fonction des différentes priorités fixées et des délais de réalisation souhaités.

pouvoir transmettre un plan des circulations validé mais s'inquiète dès lors de la chronologie des décisions prises pour les grands projets de la Ville.

Nouvelle réponse de la Municipalité :

Le projet d'agglomération de 4e génération (PA4) a permis de coordonner les différentes stratégies en matière de mobilité telles que la stratégie des transports individuels motorisés (TIM) développée dans le cadre du Concept TIM (révisé en 2015) et du plan des circulations, le plan directeur des transports publics (TP) et le plan directeur de la mobilité douce. Il s'agit des stratégies cohérentes entre elles et qui tiennent compte des données de base en matière de construction des infrastructures routières et de l'urbanisation prévue.

Cependant, compte tenu des objectifs du report modal définis dans le PA4 déposé en septembre

2021 qui est en cours d'examen et des objectifs globaux du Plan climat vaudois, une mise à jour du plan des circulations est nécessaire pour répondre à ces enjeux.

Les données TIM du plan des circulations seront adaptées et intégrées dans une stratégie de mobilité durable, avec les volets mobilité douce, transports publics, stationnement et logistique, ainsi que la modération du trafic. La filière Mobilité a déjà établi plusieurs planifications ces dernières années, qu'elle va reprendre, mettre à jour et intégrer dans une vision globale et durable pour corroborer les impératifs climatiques et sociaux.

Observation 7.2.2 Ressources

La COGE invite la Municipalité à réfléchir à l'adéquation entre les ressources de la filière Mobilité, les prestations attendues de sa part et les besoins engendrés par les différents projets décidés

Réponse de la COGE :

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 6 voix contre et 1 abstention. La COGE s'inquiète de la situation au sein de la filière Mobilité et notamment de la surcharge de travail chronique constatée. La Ville doit de doter des moyens à la hauteur des projets qu'elle entend mener. De

Nouvelle réponse de la Municipalité :

Actuellement, la Mobilité se compose de 5 collaborateurs-trices, dont un assistant de direction, trois chefs de projet et une cheffe de filière (ou adjointe).

La création du Service de la mobilité permettra de renforcer la thématique de la mobilité à Yverdon-les-Bains, avec la venue d'une cheffe de service dès le mois de mai 2022. La fonction

(cf. vœu 1.4) ; le cas échéant à adapter la dotation en personnel de la filière en fonction des différentes priorités fixées et des délais de réalisation souhaités.

plus, sous l'aspect RH une telle surcharge ne peut pas être simplement constatée sans moyen d'y remédier. La COGE refuse donc la réponse la Municipalité afin que cette importante question puisse être suivie par la prochaine COGE.

de la cheffe de service est de donner un cadre à l'équipe, de prioriser selon le programme de législature, ainsi que de faire la balance des intérêts par rapport aux différents services. L'arrivée d'un-e responsable de projet dès juillet 2022 va également permettre de soulager l'équipe en permettant une répartition des charges de travail plus équilibrée. Les tâches de la Mobilité sont :

- Accompagner et soutenir techniquement les services communaux ;
- Élaborer les planifications en matière de mobilité tous modes confondus ;
- Exécuter les mesures de mobilité issues de ses planifications internes et externes (projets communaux, Programme d'agglomération, Stratégies cantonales, etc.) ;
- Gérer et développer la planification du stationnement ;
- Se renseigner sur les dernières publications officielles (Confédération ou étrangères) pour la mobilité de demain.

Au vu de la quantité de projets à planifier et à réaliser, une priorisation est fondamentale, notamment en regard du plan de législature en cours. Toutefois, les ressources internes.

Municipalité

Vœux de la Commission de gestion

Rapport entre l'Exécutif et ses services

→ Vœu 2.1

La COGE invite la Municipalité à réfléchir à des moyens et des outils pour rendre plus fluides les

Réponse :

La Municipalité a pris bonne note de ce vœu. Dès la nouvelle législature, la Municipalité a cherché à optimiser son fonctionnement, en limitant la production de documents papier au profit du numérique et en encourageant la coordination entre les divers services et dicastères. Ces projets se poursuivront en 2022 en vue d'optimiser les processus et de gagner en efficience.

Aux fins de faciliter la transversalité, une Plateforme de coordination interservices, réunissant

échanges entre le collège municipal et ses services autour des projets et rapports d'importance.

les chef-fes de service ou leur remplaçant, ainsi que les délégué-es à l'informatique, à la communication, à l'économie, à la mobilité et à la durabilité coordonne, au cours d'une séance hebdomadaire placée sous la présidence du secrétaire municipal, les dossiers transversaux et les objets soumis à la Municipalité. Les membres de cette Plateforme ont été étroitement associés à l'élaboration du programme de législature, qui sera finalisé au printemps 2022.

→ Vœu 2.2

La COGE invite la Municipalité à réfléchir à la manière dont elle pilote les différents projets

Réponse :

La Municipalité a pris bonne note de ce vœu. Afin de diminuer les contraintes opérationnelles pour les services, en se concentrant elle-même sur la gestion stratégique des projets, elle a mis en œuvre diverses mesures de coordination générale qui permettent au service de préparer les décisions municipales de manière coordonnée en amont du rapport présenté à la Municipalité (voir ci-dessus voir 2.1). Pour les grands projets, les services sont invités à faire valider périodiquement, tout au long de l'avancement du projet, les grandes options stratégiques qui leur permettent ensuite de travailler sur les aspects opérationnels de manière plus autonome.

La Municipalité a, par ailleurs, réfléchi, en particulier dans le cadre de l'élaboration de son pro-

impliquant des prises de décisions stratégiques afin de limiter les allers-retours avec les services.

gramme de législature, aux moyens d'améliorer la transversalité et le pilotage des grands projets stratégiques. Des plateformes thématiques sont prévues, réunissant, autour des principales thématiques transversales et grands projets identifiés par le programme de législature, les principaux acteurs de la politique sectorielle ou du projet considéré. Les modalités opérationnelles et l'organisation de ces plateformes doivent encore être précisées, afin de les rendre efficaces et efficientes. La Municipalité y travaillera en 2022. Elle est convaincue que les décisions stratégiques sur des thématiques transversales, ainsi que la coordination opérationnelle sur les grands projets en seront notablement facilités et améliorés.

Grands projets

→ Vœu 2.3

A l'heure des projets de grande envergure et d'une réelle complexité, la COGE invite la Municipalité à se doter d'outils et de méthodologies de gestion de projets de très grande taille, afin

Réponse :

La Municipalité est sensible à ces considérations et a ainsi, lors de l'élaboration du Plan des investissements 2021-2030, intégré les réflexions des services quant aux investissements à effectuer en fonction des besoins, mais également eu égard aux ressources et moyens nécessaires. Les différents projets ont été examinés de manière transversale par les services, de manière à faire une proposition coordonnée et commune à la Municipalité, en s'assurant parallèlement que le report ou l'abandon de certains investissements n'avait pas d'effet pervers ou indirect sur les projets prioritaires pilotés par d'autres services.

de permettre à la fois un pilotage efficace de l'ensemble des ressources à disposition dans la Commune ainsi qu'une prise de décision éclairée tant pour l'exécutif que le législatif.

Certains projets ont ainsi été retardés, considérant que les services de la Ville n'auraient pas la disponibilité ou les moyens de les mener parallèlement à d'autres projets en cours ou prioritaires. Inversement, d'autres investissements ont été maintenus, au vu de leur transversalité et de leur intérêt au-delà du service pilote du projet, ce qui n'apparaissait pas forcément à première vue. La démarche s'est avérée très riche d'enseignements et sera poursuivie au cours des exercices à venir, tant pour les investissements que pour le budget.

Transversalité

→ Vœu 2.4

La COGE invite la Municipalité à accroître, en son sein, l'émulation et les échanges qui existent aussi bien autour des projets transversaux que sur la valorisation et l'échange de bonnes pra-

Réponse :

La Municipalité est sensible à ce vœu, dont les objectifs seront intégrés au programme de législation. Différents projets transversaux et participatifs ont déjà été mis sur pied et seront poursuivis ou développés au cours des années à venir. Il est particulièrement encourageant, tant pour la Municipalité que pour l'administration, que ces efforts aient été reconnus et valorisés par différents programmes, concours et subventions, tant sur le plan fédéral que par différentes associations. Ainsi par exemple la Ville avait présenté en 2020 un projet, retenu parmi les finalistes,

tiques, en vue d'apprendre en tirant les leçons des réussites des différents services pour accroître l'efficacité générale de la commune.

pour le concours Civic Challenge, patronné entre autres par la Chancellerie fédérale. Elle a également obtenu le soutien de la Confédération pour le projet «Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e». La Municipalité tirera profit de tout ce qui a été fait pour fédérer ces efforts, afin de créer une dynamique fondée sur une méthodologie commune, et permettant accessoirement de réunir des ressources externes pour financer au moins en partie des projets innovants et participatifs.

Suites de la période Covid-19

→ Vœu 2

La COGE invite la Municipalité à tirer le bilan des nouveaux modes de fonctionnement mis en œuvre durant la période de crise et à en faire un rapport

Réponse :

Les restrictions et fermetures imposées par la situation sanitaire ont poussé la Municipalité et les services de la Ville à repenser leur fonctionnement, afin de garantir dans toute la mesure du possible les prestations à la population. Les possibilités de télétravail et de rencontres en visioconférences ont été utilisées, permettant de limiter les manques d'effectifs en situation de quarantaine, voire d'isolement. La Municipalité en a tiré des enseignements et mettra en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à l'ave-

complet afin de capitaliser sur ces apprentissages et de faire perdurer, après la crise, les manières de faire qui pourraient être utiles à la commune.

nir une telle agilité, qui implique un renforcement de moyens et de ressources dans le domaine numérique. Ainsi, des réflexions sont en cours quant à l'optimisation des locaux, à la mutualisation de guichets et à la possibilité d'obtenir plus de prestations sans devoir nécessairement se déplacer personnellement dans les locaux de l'administration, évitant, pour une grande partie de la population, des déplacements chronophages et intempestifs.

Administration générale

Secrétariat général

Affaires juridiques

Recours à des mandataires juridiques externes

→ Vœu 3.1

La COGE invite la Municipalité à se doter d'outils lui permettant de suivre plus finement l'attribu-

Réponse :

La Municipalité s'applique à se doter, notamment dans le domaine juridique, d'une vue d'ensemble qui lui permette de conseiller de manière plus précise les différents services, ou de les aider à suivre des mandats juridiques. Une réaffectation des ressources au profit d'un renforcement de la Filière affaires juridiques, en 2021, a permis d'avancer dans ce sens. De même, la mise sur pied de séances régulières, sous forme de Cellule juridique réunissant les différentes personnes en charge de dossiers juridiques a permis et permettra encore d'améliorer la coordination, l'échange de bonnes pratiques et l'harmonisation des pratiques au sein de la Ville, en vue de créer au Secrétariat général un véritable centre de compétences dans les domaines

tion de ce type de mandats tant du point de vue financier que de point de vue de la gestion.

transversaux, et en particulier dans le domaine juridique.

Les ressources actuelles de la filière (1.3 EPT), de même que la lourdeur et la spécialisation nécessaire ne permettent cependant pas un suivi direct, par la filière, de l'ensemble des mandats juridiques. Lorsqu'elle n'est pas en mesure de délivrer elle-même les prestations juridiques nécessaires, la Filière affaires juridiques est à disposition pour proposer ou prendre les contacts nécessaires auprès de mandataires spécialisés en fonction de chaque affaire.

Comme c'est également le cas dans de nombreuses villes, et même au Canton, le recours à des mandataires externes, en relation directe

avec les services en charge du dossier, reste indispensable pour certaines affaires complexes ou nécessitant des connaissances spécialisées. Les moyens mis en œuvre permettent cependant à la Municipalité de distinguer et appré-

hender globalement les coûts de ces différents mandats, dont le financement est nécessairement réparti en fonction de différents projets et centres de coûts auxquels ils se réfèrent.

Finances

Cyberadministration

Vœu 3.2

La COGE invite la Municipalité à réfléchir à un moyen de mettre à disposition en ligne les documents aujourd'hui à disposition au greffe, tels

Réponse :

Il existe actuellement différentes possibilités de mettre à disposition des usager·ères les documents de l'administration communale. Le site internet est actuellement la porte d'entrée pour le citoyen. Celui-ci est ensuite redirigé vers les thématiques l'intéressant (à l'exemple du pilier public virtuel, des prestations du contrôle des habitants, etc.). Chaque service de la Ville est responsable de la mise à disposition des documents.

Dans le cadre des projets de cyberadministra-

que les dossiers en lien avec la mobilité ou tout autre document utile à une consultation par les administré·es.

tion, menés principalement en collaboration entre les services généraux et les services techniques, une centralisation de l'information et une simplification de l'accès aux documents est préconisée. Raison pour laquelle le développement d'un guichet citoyen regroupant l'ensemble des thématiques utiles aux citoyens, quel que soit le fournisseur de la prestation, est en cours de réflexion. Ce développement est effectué en collaboration avec d'autres villes romandes.

Service de la culture

Missions des théâtres communaux | Médiation

→ Vœu 4.1

La COGE invite la Municipalité à renforcer les actions de médiation culturelle auprès de la population.

Réponse :

La médiation culturelle dans son ensemble est une des priorités du Service de la culture ; elle constitue une composante importante de l'axe «participation» du Plan directeur de la culture, adopté en 2021. Dans les théâtres communaux, les actions de médiation sont coordonnées et

gérées par les responsables de la communication et de la médiation. Les théâtres cherchent en permanence à enrichir ces actions et une augmentation des ressources est envisagée dans le courant de la législature pour en soutenir le développement.

Bureau de la Durabilité

Médiation

→ Vœu 4.2

La COGE invite la Municipalité à renforcer les actions de médiation entre le bureau de la durabilité

Réponse :

La médiation et la sensibilisation sont des enjeux importants pour la Durabilité, à réaliser de manière régulière sur les différentes thématiques liées et envers tant l'interne de l'administration que l'externe. Elles dépendent selon les possibilités de calendrier, projet et ressources humaines. Par exemple la démarche participative de 2018, réalisée pour la mise à jour de l'Agenda 21, a permis de renforcer la sensibilisation et médiation. En 2017, la campagne « c'est dans une boîte qu'on emballe » lançait la promotion de la vaisselle réutilisable pour la nourriture à l'emporter. De plus, la bourse aux projets, financée par le Fonds Durabilité, permet de soutenir de nom-

et la population ainsi qu'entre le bureau de la durabilité et le reste de l'administration.

breux projets de médiation et sensibilisation, à l'instar de la médiation dans les écoles (bilan écologique des écoles, promotion de mobilité douce, jardinage au naturel, etc.), auprès de la population par exemple en soutenant STE pour la fête de la nature et le dépliant Biodiversity, par exemple. De plus, la déléguée est de plus en plus sollicitée pour participer des comités de pilotage internes. Le plan climat en cours actuellement prévoit également des actions de sensibilisation. Les ressources humaines actuelles étant limitées (0,8 ETP et 1 stagiaire), elles ne permettent que des actions très ponctuelles.

Bureau de la Durabilité | formation

→ Vœu 4.3

La COGE invite la Municipalité à réfléchir à une (in)formation pour le personnel politique de la prochaine législature, au-delà des personnes

Réponse :

La Municipalité prend bonne note de cette proposition. Une information et formation concernant l'évaluation des projets du point de vue de la durabilité est également souhaitable, en particulier concernant l'outil d'évaluation Boussole

déjà sensibilisées, qui sera amené à prendre des décisions importantes quant à la mise en œuvre de cette stratégie.

21, développé par le Canton. Une mise à jour de cet outil est en cours par le Canton. La Municipalité est en attente de la nouvelle version avant de proposer une formation au Conseil communal, si possible d'ici l'été 2022.

Service jeunesse et cohésion sociale

Planification scolaire

→ Vœu 6.1

La COGE souhaite que la Municipalité se penche sur une véritable stratégie du développement des écoles qui intégrerait l'ensemble des questions soulevées. Cela permettrait d'avoir une

vision stratégique globale avant de devoir les ajuster aux différentes contraintes (coût, mobilité, contraintes territoriales, canton...).

Réponse :

Sur la base de la planification scolaire déjà validée par la Municipalité et au vu du fait qu'aucun habitant n'arrivera dans le nouveau quartier de Gare-Lac avant 2029/2030, les services JECOS et BAT travaillent de concert avec les établissements scolaires et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour dimensionner une extension du site scolaire de la Passerelle. Pour rappel, cette construction doit permettre d'absorber la croissance prévue du nombre d'élèves en lien avec la densification de la Ville à l'horizon 2030 et de supprimer certaines constructions temporaires. Elle doit également permettre de construire deux nouvelles salles de gymnastique, une salle de rythmique et des infrastructures destinées au parascolaire (UAPE et APEMS). Alors que la création d'un 3^e établissement était initialement planifiée en lien avec le nouveau quartier de Gare-Lac, la DGEO a demandé que la logique des trois établisse-

ments scolaires primaires prévus à terme soit déjà intégrée à ce nouveau projet de construction, afin que le dimensionnement de l'agrandissement prévu sur ce site puisse être pris en compte dans la nouvelle organisation scolaire. Cela implique principalement la redéfinition des zones d'enclassement pour le primaire, la définition des besoins en salles de classe et en salles spéciales qui découlent de ces enclassements et la logique des transports scolaires dans le cadre d'une organisation à trois établissements primaires. Même si ce travail retarde malheureusement le projet, il apparaît nécessaire de le réaliser afin de s'assurer que cette nouvelle construction puisse s'intégrer dans une organisation scolaire comportant trois établissements primaires. Cela permet en effet de limiter le risque d'avoir des locaux qui ne soient pas situés au bon endroit et qui exigent des transports scolaires qui auraient pu être évités.

Service de la sécurité publique

Commission urbanisme et mobilité

→ Vœu 7.2

La COGE invite la Municipalité à repenser le rôle de la commission et son règlement afin de se doter d'un réel outil consultatif ; qui lui soit utile

quant au pilotage de ses projets et respecte mieux l'engagement des différent-es membres.

Réponse :

(conjointe avec urbanisme)

Service de l'urbanisme et Service des bâtiments

Commission urbanisme et mobilité

→ Rappel du vœu 7.2

La COGE invite la Municipalité à repenser le rôle de la commission et son règlement afin de se doter d'un réel outil consultatif ; qui lui soit utile

quant au pilotage de ses projets et respecte mieux l'engagement des différent-es membres.

Réponse (conjointe avec mobilité):

La Commission urbanisme et mobilité a été repensée en 2021. Tant sa composition que son fonctionnement ont été revus, ainsi que ses missions, avec l'intégration d'un nouvel objectif visant à associer la commission à l'exploration de différentes pistes dès la genèse des projets. Elle siègera 3 à 4 fois par année, en fonction des be-

soins, selon deux formats distincts : des séances informatives – qui ont pour objectifs d'apporter des éclairages et de générer des discussions sur les projets en cours – ainsi que des ateliers participatifs sur les projets à venir. Les nouveaux membres de la Commission seront prochainement nommés.

Service des bâtiments | Service de piquet

→ Vœu 9.2.1

La COGE invite la Municipalité à évaluer la possibilité de se doter d'un service de piquet pour certains bâtiments : en termes de ressources humaines et de coûts, en corrélation avec les impacts positifs pour les usagers et les usagères.

De plus, la COGE souhaite qu'un numéro d'urgence (Police, pompiers, réparateur d'ascenseur...) soit affiché et visible de toutes et tous dans les différents bâtiments de la Ville.

Réponse :

La mise en place d'un service de piquet avait déjà été thématisée dans le passé, mais avait dû être abandonnée pour des raisons budgétaires. Elle a à nouveau été étudiée à l'occasion de l'élaboration du budget 2022. Ainsi, en phase d'élaboration du budget, le plan des postes 2022 proposait la création de 2 ETP pour répondre aux sollicitations des usager-ères en dehors des plages d'ouverture des bureaux (soirées et week-end). Ce service devait être assuré par une équipe d'une dizaine de personnes à

temps partiel, pour un taux annualisé atteignant 2 ETP. Malheureusement, ces 2 postes n'ont pas pu être maintenus en raison des contraintes financières. L'année 2022 sera – nous l'espérons – une année de reprise complète des activités sportives et culturelles. Nous ferons usage de notre expérience sur le terrain pour répondre aux éventuelles sollicitations des usager-ères et pour apporter des solutions alternatives avec les ressources actuelles.

Mise en service d'un nouveau bâtiment

→ Vœu 9.2.2

La COGE invite la Municipalité à mettre en place, lors de la mise en service d'un nouveau bâtiment, un processus temporaire afin d'identifier, remonter et corriger les éventuels problèmes de ma-

nière rapide, efficace et coordonnée. Ce processus pourrait également contenir une démarche d'évaluation auprès des utilisateur-trices.

Réponse :

La mise en service d'un nouveau bâtiment répond à un protocole strict. La remise provisoire a lieu environ 1 mois avant la remise officielle – l'état des lieux – et permet de corriger les points identifiés par les parties prenantes, qui comprend les utilisateur-trices ou leurs représentant-es. La transmission d'un questionnaire de satisfaction des utilisateur-trices sera désormais prévue, afin de récolter les feedbacks

concernant l'utilisation du bâtiment et de pouvoir ainsi corriger les éventuels défauts constatés à l'usage. Il faut relever que le processus de remontée des informations et problèmes diffère d'un bâtiment à l'autre, selon l'exploitant. Le Service des bâtiments est en charge de la réalisation du bâtiment, mais remet généralement ensuite son exploitation à un autre service. Pour exemple, le stade municipal est exploité par le

Service des sports et de l'activité physique. Une salle de gymnastique sera sous la responsabilité des établissements scolaires durant les périodes d'enseignement, mais sous celle du Service des sports et de l'activité physique pour les activi-

tés extra-scolaires. Il importe ainsi de clarifier et faire connaître le partenaire de chacun-e des utilisateurs et utilisatrices pour faciliter la remontée d'informations.

Restaurateurs Patinoire et TBB | Baux à loyer

→ Vœu 9.2.3

La COGE invite la Municipalité à mieux intégrer les besoins des services concernés dans la négociation des futurs baux à loyer avec les res-

taurateurs en question ou d'autres et de les lier à des cahiers de charges plus contraignants.

Réponse :

La Municipalité prend note de ce vœu. Les différents services sont systématiquement intégrés dans les échanges concernant les baux à loyer futurs ou actuels. Pour exemple, le Service des sports a participé à l'ensemble des discussions avec l'exploitant du restaurant de la Patinoire et

est systématiquement consulté pour toute question de la Gérance communale au locataire ou inversement. Le Service de la culture a récemment participé aux négociations avec le restaurant de la Grange, de par sa proximité avec le Théâtre Benno-Besson.

Bureau électoral

L'année 2021 a vu se dérouler 4 scrutins.

Votation fédérale du 7 mars 2021

Électeurs : 15'093 Participation : 49.65%

Objet

CH1 Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage ?

CH2 Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)

CH3 Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE

Objet	Résultats YLB	Résultats VD	Résultats CH
CH1	accepté à 52.17%	accepté à 50.91%	accepté à 51.2%
CH2	rejeté à 75.22%	rejeté à 70.04%	rejeté à 64.4%
CH3	rejeté à 70.39%	rejeté à 65.87%	accepté à 51.6%

Votation fédérale du 13 juin 2021

Électeurs : 14'999 Participation : 51.18%

Objet

CH1 Pour une eau potable propre et une alimentation saine

CH2 Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

CH3 Loi fédérale du 25.09.2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie du COVID-19

CH4 Loi sur le CO2

CH5 Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

Objet	Résultats YLB	Résultats VD	Résultats CH
CH1	rejeté à 63.72%	rejeté à 66.03%	rejeté à 60.7%
CH2	rejeté à 60.46%	rejeté à 62.75%	rejeté à 60.6%
CH3	accepté à 68.48%	accepté à 70.15%	accepté à 60.2%
CH4	accepté à 55.07%	accepté à 53.15%	rejeté à 51.6%
CH5	accepté à 55.74%	accepté à 58.83%	accepté à 56.6%

Votation fédérale du 26 septembre 2021

Électeurs : 15'015 Participation : 46.98%

Objet

CH1 Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital

CH2 Mariage pour tous

Objet	Résultats YLB	Résultats VD	Résultats CH
CH1	rejeté à 54.18%	rejeté à 61.56%	rejeté à 64.9%
CH2	accepté à 61.32%	accepté à 65.02%	accepté à 64.1%

Votation fédérale du 28 novembre 2021

Électeurs : 14'984 Participation : 55.99%

Objet

CH1 Pour des soins infirmiers forts

CH2 Désignation des juges fédéraux par tirage au sort

CH3 Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil Fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19

Objet	Résultats YLB	Résultats VD	Résultats CH
CH1	accepté à 68.99%	accepté à 64.73%	accepté à 60.98%
CH2	rejeté à 72.96%	rejeté à 75.07%	rejeté à 68.07%
CH3	accepté à 60.41%	accepté à 63.7%	accepté à 62.01%

Élections communales du 7 mars 2021**Renouvellement du Conseil communal (système proportionnel)**

Électeurs : 20'283 Participation : 35.20 %

5 listes officielles furent déposées, soit :

No liste	Dénomination	Abréviation	Nbre de candidats
01	Mouvement Citoyen Yverdon	MCY	1
02	Parti Libéral-Radical et Vert'libéraux	PLRVert'libéraux	76
03	Les Vert-e-s et solidaires	V&S	50
04	UDC, artisans et indépendants	UDC	22
05	Parti Socialiste - POP	PS-POP	43

Résultats

Les 100 sièges ont été répartis comme suit

No	Dénomination	Suffrages	En %	Sièges obtenus
01	Parti Libéral-Radical et Vert'Libéraux	220'231	35.52	36
02	Les Verts-e-s et solidaires	164'790	26.58	27
03	Parti Socialiste -POP	161'552	26.05	26
04	UDC, artisans et indépendants	67'958	10.96	11
05	MCY	5'555		
	Sous-total suffrages de parti	620'086		
	Suffrages blancs	29'114		
	Total	649'200		100

Le quorum est de 31'005.

Le détail des élus figure ci-devant au chapitre «membre du Conseil communal au 01.07.2021».

Renouvellement de la Municipalité, 1^{er} tour (système majoritaire)

Électeurs : 20'283 Participation : 35.20 %

11 listes officielles furent déposées composées de 11 candidats au total, soit :

No liste	Dénomination	Abréviation	Nom des candidats
1	Les Jeunes Vert-e-s	JVVD	TANNER Carmen GUILLARD Benoist TUOSTO Brenda RUCHET Jean-Claude DESSEMONTET Pierre

No liste	Dénomination	Abréviation	Nom des candidats
2	Jeunes UDC	JUDC	GAFNER Pascal CARRARD Jean-Daniel CAPT Gloria ALFONSO Giuseppe WEILER Christian GABERELL Thierry
3	UDC, artisans et indépendants	UDC	GAFNER Pascal CARRARD Jean-Daniel CAPT Gloria ALFONSO Giuseppe WEILER Christian GABERELL Thierry
4	Solidarité & Ecologie	S&E	TANNER Carmen GUILLARD Benoist TUOSTO Brenda RUCHET Jean-Claude DESSEMONTET Pierre
5	Parti Socialiste yverdonnois	PSY	TUOSTO Brenda RUCHET Jean-Claude DESSEMONTET Pierre TANNER Carmen GUILLARD Benoist
6	Parti Vert'Libéraux	PVL	GABERELL Thierry CARRARD Jean-Daniel CAPT Gloria ALFONSO Giuseppe WEILER Christian GAFNER Pascal
7	PLR, Les Libéraux-Radicaux	PLR	CARRARD Jean-Daniel CAPT Gloria ALFONSO Giuseppe WEILER Christian GAFNER Pascal GABERELL Thierry
8	Les Vert-e-s	V&S	TANNER Carmen GUILLARD Benoist TUOSTO Brenda RUCHET Jean-Claude DESSEMONTET Pierre
9	Parti Ouvrier Populaire	POP	TUOSTO Brenda RUCHET Jean-Claude DESSEMONTET Pierre TANNER Carmen GUILLARD Benoist
10	Union Démocratique Fédérale	UDF	CARRARD Jean-Daniel CAPT Gloria ALFONSO Giuseppe WEILER Christian GAFNER Pascal GABERELL Thierry
11	Jeunesse Socialiste Vaudoise	JSV	TUOSTO Brenda RUCHET Jean-Claude DESSEMONTET Pierre TANNER Carmen GUILLARD Benoist

Résultats

Parti	Nom des candidats	Suffrages obtenus	En %	Sièges obtenus
PS	DESSEMONTET Pierre	3'937	55.82	Élu
Les Vert-e-s	TANNER Carmen	3'761	53.32	Élue
PS	TUOSTO Brenda	3'694	52.37	Élue
PS	RUCHET Jean-Claude	3'493	49.53	
Les Vert-e-s	GUILLARD Benoist	3'469	49.18	
PLR	WEILER Christian	3'216	45.60	
PLR	CARRARD Jean-Daniel	3'205	45.44	
PLR	CAPT Gloria	3'134	44.43	
Verts'Libéraux	GABERELL Thierry	3'112	44.12	
UDC	Pascal GAFNER	3'059	43.37	
PLR	ALFONZO Giuseppe	2'863	40.59	
	Voix éparses	301		
		37'244		

3 candidats sont élus au 1er tour ayant obtenus la majorité absolue de 3'527.

Élection communale du 28 mars 2021

Renouvellement de la Municipalité, 2^e tour (majorité relative)

Électeurs : 20'212 Participation 32.91 %

8 listes officielles furent déposées composées de 6 candidats au total, soit :

No liste	Dénomination	Abréviation	Nbre de candidats
1	PLR Les Libéraux-Radicaux	PLR	CARRARD Jean-Daniel CAPT Gloria WEILER Christian GAFNER Pascal
2	Les Jeunes Vert-e-s	JVVD	GUILLARD Benoist RUCHET Jean-Claude
3	Les Vert-e-s	V&S	GUILLARD Benoist RUCHET Jean-Claude
4	Jeunesse Socialiste Vaudoise	JSV	RUCHET Jean-Claude GUILLARD Benoist
5	Parti Socialiste yverdonnois	PSY	RUCHET Jean-Claude GUILLARD Benoist
6	Solidarité et Ecologie	S&E	GUILLARD Benoist RUCHET Jean-Claude

No liste	Dénomination	Abréviation	Nbre de candidats
7	UDC, artisans et indépendants	UDC	GAFNER Pascal CARRARD Jean-Daniel CAPT Gloria WEILER Christian
8	Parti Ouvrier Populaire	POP	RUCHET Jean-Claude GUILLARD Benoist

Résultats

Parti	Nom des candidats	Suffrages obtenus	En %	Statut
Les Vert-e-s	GUILLARD Benoist	3'296	50.21	Élu
PLR	WEILER Christian	3'286	50.05	Élu
PS	RUCHET Jean-Claude	3'239	49.34	Élu
PLR	CARRARD Jean-Daniel	3'144	47.89	Élu
UDC	GAFNER Pascal	3'070	46.76	
PLR	CAPT Gloria	3'067	46.72	
	Voix éparses	119		
		19'221		

4 candidats sont élus au second tour, complétant ainsi la Municipalité.

Élection communale du 29 mars 2021

Élection à la syndiculture

Le Bureau électoral de la commune d'Yverdon-les-Bains

Vu le rapport établi par le Greffe municipal attestant qu'une seule candidature a été déposée dans les délais en vue de l'élection du syndic du 25 avril 2021, pour la législature 2021-2026 :

- proclame élu tacitement syndic d'Yverdon-les-Bains, depuis le 1^{er} juillet 2021, pour la législature 2021-2026, Monsieur Pierre DESSEMONTET, né en 1969, originaire de Belmont-sur-Yverdon (VD), géographe, domicilié à Yverdon-les-Bains, Place de la Tannerie 4.
- constate que le scrutin populaire prévu le 25 avril 2021 est annulé en ce qui concerne l'élection du Syndic.